

# LE BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET

Au collège et au lycée, le brevet informatique et internet (B2i) répond à la nécessité de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, lui permettra de faire une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication. Cette formation permet également de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements. Elle donne aussi des moyens d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations.

Le B2I permet d'attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédia et de l'internet. Il permet aussi de mieux préparer les élèves à un usage responsable des technologies de l'information et de la communication.

Cinq domaines sont évalués :

Domaine 1 : s'approprier un environnement informatique de travail ;

Domaine 2 : adopter une attitude responsable ;

Domaine 3 : créer, produire, traiter, exploiter des données ;

Domaine 4 : s'informer, se documenter ;

Domaine 5 : communiquer, échanger.